

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-127

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	55
Dont 4 procurations	
Votes pour : 55	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	28 septembre 2017

OBJET Budget Principal –
Décision Modificative n° 2

Envoyé en préfecture le 12/10/2017
Reçu en préfecture le 12/10/2017
Affiché le 12/10/2017
ID : 065-246500573-20171005-2017_127-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (51) : TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant (1) : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents (9) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, SAINT-PASTEUR Marcel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques.

Procurations (4) :
Maryse DELCASSO à Raymond MUR
Nadine DESMARAIS à Jean-Pierre BUERBA
Pierre FORGUE à Jean-Herni MIR
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY

Madame Isabelle ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le **Conseil Communautaire** peut délibérer.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>+/-</i>	<i>Nouveau total</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	65548	Contributions aux organismes de regroupement	42 399 €	+ 22 900 €	65 299 €
014	739223	Prélèvement FPIC	200 000 €	+ 124 691 €	324 691 €
73	73223	Reversement FPIC	0 €	+ 287 997 €	287 997 €
011	6228	Divers	3 000 €	+ 140 406 €	143 406 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

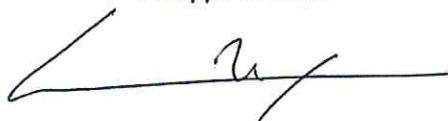
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU